

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MARCHAND - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Etablissements culturels municipaux - Projets d'établissements et projets culturels et scientifiques - Approbation

Monsieur Berteloot, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis dix ans, Dijon a connu un réveil culturel spectaculaire. Cette libération de la créativité, qui fut nécessaire, rencontre désormais le besoin de se structurer pour gagner en lisibilité et en cohérence, alors même que la Ville consacre une part très importante de son budget, soit près de 21%, à la culture.

Dans ce cadre, la Ville a engagé en 2012 un vaste processus de concertation avec les acteurs culturels du territoire, mais aussi des représentants du champ éducatif, social et socio-culturel afin de construire un Agenda 21 de la culture autour des orientations du projet de développement culturel pour Dijon 2011-2014 présentées en septembre 2011 à l'ensemble des partenaires.

Véritable programme d'action pour les politiques culturelles, l'Agenda 21 de la culture, dont la Ville est signataire depuis 2009, repose sur la conviction que la culture est le quatrième pilier du développement durable et propose de créer des synergies avec les autres domaines de gouvernance.

Têtes de réseau de la politique culturelle de la Ville, ses institutions, reconnues pour leur diversité et leur excellence, ont bien évidemment été pleinement intégrées à la fois à la définition des axes du projet de développement culturel et aux démarches de concertation.

Représentant près de 70% du budget dédié à la culture, les établissements culturels municipaux sont en effet des outils déterminants en matière d'attractivité touristique et professionnelle de Dijon mais aussi des facteurs de lien social et de développement personnel sur l'ensemble du bassin de vie. Ils tissent des liens structurants avec le territoire dijonnais, en intervenant auprès des publics les plus diversifiés : secteur scolaire, milieu hospitalier, milieu carcéral, publics en situation de handicap, personnes âgées, etc. Nouant des relations privilégiées avec les associations culturelles dijonnaises, ils contribuent à les conforter en leur apportant leur expertise, leurs savoir-faire et parfois leur moyens matériels et humains au travers de partenariats. Membres de différents réseaux nationaux et internationaux, s'enrichissant de contacts avec le milieu universitaire français et étranger, ils contribuent activement au rayonnement de la ville.

Dans ce contexte, en cohérence avec les objectifs de lisibilité et de cohérence de l'action culturelle municipale, et en conformité avec les exigences des labels accordés par l'Etat (Musée de France, Conservatoire à Rayonnement Régional), il a été décidé de formaliser un projet d'établissement pour chaque institution culturelle municipale.

Ainsi, a été engagée avec l'ensemble de ces établissements (Jardin des Sciences, Musée des Beaux-Arts, Musée Archéologique, Musée de la Vie Bourguignonne - Musée d'Art Sacré, Bibliothèque Municipale, Conservatoire à Rayonnement Régional, Archives Municipales) une démarche collective et participative d'élaboration de leur projet pour les années à venir, s'inscrivant dans le cadre des orientations du projet de développement culturel de Dijon 2011-2014.

Bien qu'établissement public géré en régie personnalisée et relevant donc de l'autorité d'un conseil d'administration, La Vapeur a souhaité s'associer à cette dynamique collective.

L'élaboration de ces projets s'est appuyée sur la législation et la réglementation en vigueur, et s'est construite autour des objectifs fixés par la Municipalité, intégrant les résultats de concertations conduites à des niveaux divers suivant les établissements (instances internes, autres services de la collectivité, groupes de travail thématiques, réunions avec les usagers, rencontres avec les partenaires associatifs et institutionnels).

L'ensemble de la démarche a été animée par la direction de la culture afin d'assurer une approche cohérente et concertée favorisant les échanges entre les institutions.

En effet, si chaque établissement est le fruit d'une histoire singulière, et si les missions de chacun sont de nature différente (lecture publique, enseignement artistique, conservation et valorisation du patrimoine artistique et historique, diffusion, etc.), ils partagent à l'évidence un certain nombre d'enjeux communs.

Aussi, quatre axes transversaux sont-ils déclinés dans chaque projet :

- le développement des publics, notamment les plus éloignés de l'offre culturelle,
- le rayonnement national et international,
- l'éducation artistique et culturelle,
- la conservation et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel.

Outre ces quatre axes, chaque projet décline les différentes missions spécifiques à chaque institution et les actions prioritaires à mener dans les prochaines années, tenant compte de perspectives d'évolutions structurelles en cours ou envisagées, qu'il s'agisse d'équipement ou d'organisation : rénovation du Musée des Beaux-Arts, rénovation du pavillon de l'Arquebuse du Jardin des Sciences, restructuration des enseignements du Conservatoire à Rayonnement Régional, programmation d'une grande médiathèque tête de réseau, rénovation et extension de La Vapeur, création d'une direction unique des musées patrimoniaux, création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, transfert des réserves de certains musées.

Dans la période de tension des financements publics que nous connaissons, une telle démarche vise également à mieux identifier et prendre en compte les attentes spécifiques des partenaires financiers de

la Ville. Les projets présentés s'inscrivent ainsi dans une perspective de maîtrise rigoureuse des dépenses des institutions et de recherche de recettes nouvelles.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- approuver les projets d'établissements et projets culturels et scientifiques des établissements culturels municipaux : Musée des Beaux-Arts, Jardin des Sciences, Musée Archéologique, Musées de la Vie Bourguignonne et d'Art Sacré, Bibliothèque Municipale, Archives Municipales et Conservatoire à Rayonnement Régional, annexés au rapport ;

2- prendre acte du projet d'établissement de la régie personnalisée de La Vapeur, annexé au rapport, qui a été approuvé par son conseil d'administration réuni le 12 septembre 2012 ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ